

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 321 déterminant le nouvel indice de solde de M. Pla (Armand), ingénieur hors classe du Cadre local des Travaux publics de la C:F.S.....

n° 321

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1884

Vu le décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial

Vu le décret n° 49-1257 Gu 27 août 1949 étendant les dispositions des décrets n°s 49-528, 49-529 et 49-530 du 15 avril 1949, relatif à l'application au reclassement de la fonction publique et des charges de famille outre-mer, à la Côte Française des Somalis

Vu les arrêtés interministériels des 3 mai 1949 et 8 juin 1950 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires des cadres régis par décrets relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, POUR compter des 1er janvier 1948, 1er janvier 1949, 1er janvier 1950, 1er juillet 1950

Vu l'arrêté n° 1472 Gu 29 décembre 1945 accordant aux ingénieurs et ingénieurs-adjoints du Cadre local des Travaux publics, les mêmes avantages que le personnel régi par décret;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — L'indice de solde de M. Pla (Armand), ingénieur hors classe du Cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis, est porté à 475, pour compter du 1 Janvier 1949. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Territoire, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.